AVANT ART. PREMIER N° 3156

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N º 3156

présenté par M. Le Fur

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Après le mot :

« choisie »

insérer les mots :

« , sans douleur, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Puisque l'un des arguments principaux de cette proposition de loi est un sondage de 2019, prenons en compte un sondage Ifop du 10 mars dernier.

Ne pas subir de douleur représente l'une des deux priorités pour 48 % des Français, contre seulement 24 % pour pouvoir obtenir l'euthanasie.

Il convient donc de respecter les attentes prioritaires des Français.